Affaires indiennes et du Nord Canada | Indian and Northern Affairs Canada

hiver 2006

T.N.-O.
Franc parler

Territoire et autonomie gouvernementale

Entente provisoire sur les terres soustraites à l'aliénation : laisser toute latitude à la négociation

Imaginez-vous un instant en train de négocier en tant que Première nation une entente sur les terres, les ressources et l'exercice de pouvoirs gouvernementaux avec le gouvernement fédéral et celui des Territoires, négociations qui peuvent durer des années. Imaginez la frustration que vous éprouveriez en voyant les terres et les ressources que vous souhaitez intégrer dans l'entente être louées, vendues ou exploitées pendant que vous négociez.

Mettez-vous maintenant à la place d'une petite société minière qui cherche à jalonner des concessions minières dans une région qui fait partie du territoire traditionnel de cette même Première nation. Vous savez qu'il est sans doute préférable que vous jalonniez dans certains secteurs plutôt que d'autres, mais faute de renseignements concrets, vous vous demandez où vous devriez concentrer vos efforts.

Dans les deux situations ci-dessus, un processus qui s'appelle une « entente provisoire sur les terres soustraites à l'aliénation » peut, d'une part, fournir des garanties et éclaircir les choses à court terme et, d'autre part, contribuer à obtenir des certitudes à plus long terme sous la forme d'une entente sur les terres, les ressources et l'exercice des pouvoirs gouvernementaux.

Quand des terres sont protégées par une entente provisoire sur les terres soustraites à l'aliénation dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement du Canada et celui des T.N.-O. font en sorte qu'aucune forme d'aliénation des terres (vente, location ou autre) ne soit autorisée dans les zones désignées pendant une période déterminée. Cette interdiction est un élément important des négociations parce qu'elle permet aux parties de se concentrer sur la recherche d'un accord global en ayant l'assurance que les terres pourront le moment venu être intégrées à l'accord.

L'objectif à long terme des négociations entre les Premières Nations Dénés de l'Akaitcho, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est de conclure un accord dans l'Akaitcho prévoyant de nouvelles dispositions concernant les terres, les ressources et l'exercice du pouvoir dans le territoire traditionnel de l'Akaitcho. Dans l'intervalle, l'entente provisoire sur les terres soustraites à l'aliénation fournit aux parties l'assurance que certaines parties des terres sont protégées pendant que les négociations se poursuivent.

Les dernières négociations pour lesquelles on a eu recours à une entente provisoire sur les terres soustraites à l'aliénation sont celles menées avec les Premières nations des Dénés de l'Akaitcho. Les Premières nations des Dénés de l'Akaitcho représentent les Dénés de toute la région autour du Grand lac des Esclaves (Tu Cho), y compris les collectivités de Deninu Kue (Fort Resolution), de Lutsel K'e, de Ndilo et de Dettah. Elles ont signé un accord-cadre avec le gouvernement du Canada et celui des Territoires du Nord-Ouest le 25 juillet 2000, soit un siècle après la conclusion du traité. Une entente sur les mesures provisoires a été signée en 2001.

On travaille depuis à l'établissement d'une entente de principe.

Conscientes que la nécessité de s'occuper des cas d'aliénation de terres de façon ponctuelle les empêchait de se concentrer sur la négociation de leur accord de principe, les trois parties ont convenu de conclure une entente provisoire sur les terres soustraites à l'aliénation. Le 21 novembre 2005, elles ont signé un protocole destiné à orienter le processus prévu dans un tel cas.

Les Premières nations de l'Akaitcho, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du

suite à la page 2

Le présent bulletin a pour but de vous tenir au courant des progrès accomplis au chapitre des négociations relatives au territoire et à l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que de fournir des réponses aux questions fréquemment posées. Nous mettons en vedette les individus et les collectivités au coeur des négociations, célébrons les jalons importants et annonçons les événements à venir. Au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), nous espérons que vous trouverez notre bulletin informatif et convivial.

Dans cette édition...

Entente provisoire sur les terres soustraites à l'aliénation : laisser toute latitude à la négociation

Profils :
Rick Bennett
Bob Simpson

Les organismes des T. N.-O. mettent en commun l'information sur les terres, l'eau et les ressources

Traduire le développement nordique : Le forum jeunesse de Yellowknife se penche sur le projet gazier Mackenzie

Notre vision

Sur internet

Avez-vous de quoi à nous dire?

Les organismes des T. N.-O. mettent en commun l'information sur les terres, l'eau et les ressources

Quelle importance attachez-vous à la mise en commun de l'information? Avez-vous déjà fait partie d'un groupe qui a retiré un avantage de discussions avec une autre organisation ayant les mêmes centres d'intérêt? Ici, dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est précisément ce que font les membres des divers conseils de cogestion des ressources et offices publics. Le Forum des organismes des T.N.-O. permet aux conseils, offices et autres organismes concernés de discuter des importants dossiers ayant trait à leurs terres, leurs eaux et leurs ressources. Le Forum est composé des présidents des organismes suivants :

- les offices de gestion des ressources et d'évaluation environnementale des T.N.-O. établis en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*;
- les conseils de cogestion des T.N.-O. établis en application de la Convention définitive des Inuvialuit;
- les organismes d'application de la *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest*;
- le directeur général associé de la région des T.N.-O. d'AINC;
- le sous-ministre de l'environnement et des ressources naturelles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest;
- l'Office national de l'énergie.

De nouveaux conseils de cogestion et organismes gouvernementaux s'ajouteront à la liste au fur et à mesure que les revendications territoriales seront réglées.

Les membres du Forum des organismes des T.N.-O. se réunissent une fois par année pour mettre en commun l'information sur divers dossiers d'intérêt commun concernant les ressources et l'environnement. Au cours de ces réunions, les participants ont l'occasion d'en apprendre davantage les uns des autres sur des questions liées à la gestion des ressources ainsi que de discuter des nouvelles initiatives des conseils et du gouvernement destinées à renforcer le régime de réglementation dans les T.N.-O. Quand tous les organismes mettent en commun l'information et découvrent de nouveaux moyens d'établir des stratégies et des plans d'action, chacun d'eux est mieux outillé pour prendre des décisions et planifier l'avenir de ses terres et de ses ressources.

L'Office Gwich'in des terres et des eaux a accueilli la réunion d'octobre 2005 du Forum des organismes des T.N.-O. La prochaine réunion du Forum doit avoir lieu au printemps 2006.

La collaboration entre les organismes permet en outre de faire certaines économies sur le plan de la gestion des ressources. En travaillant ensemble à certaines initiatives et en collaborant dans des domaines comme les ressources humaines, la technologie ainsi que la formation et le perfectionnement, les organismes peuvent consacrer moins de temps à différentes activités.

Les membres du Forum se réunissent depuis avril 2004. À leur troisième réunion, qui a eu lieu en octobre 2005, les participants au Forum ont notamment abordé les sujets ci-dessous.

- L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie a annoncé que les lignes directrices sur le savoir traditionnel avaient été publiées et qu'on pouvait les consulter. On y trouve des renseignements sur la façon d'intégrer le savoir traditionnel dans le processus d'évaluation environnementale, à l'intention des spécialistes et des exploitants.
- Le directeur intérimaire de la Direction des ressources pétrolières et minérales d'AINC, Malcolm Robb, a présenté à tous les participants des prévisions concernant l'exploitation des ressources pétrolières, gazières et minérales des Territoires du Nord-Ouest. Il a exposé les tendances et les modèles de développement établis pour les prochaines années, en donnant des exemples de permis de prospection et de l'information sur les activités d'exploration.

La prochaine réunion du Forum des organismes des T.N.-O. aura lieu au printemps.

suite de la page 1

Les Premières nations des Dénés de l'Akaitcho représentent les Dénés de toute la région autour du Grand Lac des Esclaves (Tu Cho), y compris les collectivités de Dennu Kue (Fort Resolution), de Lutsel K'e, de Ndilo et de Dettah.

Nord-Ouest ont chacun un rôle à jouer dans le processus de désignation des terres qui seront soustraites à l'aliénation. Les trois parties ont exprimé leurs intérêts et ont entrepris des négociations concernant les terres publiques (fédérales) et les terres du Commissaire (territoriales) qui doivent être soustraites. Quand ces négociations seront terminées, le gouvernement du Canada et celui des Territoires du Nord-Ouest prendront les moyens nécessaires pour que les terres visées ne puissent être vendues, louées ou autrement aliénées pendant cinq ans. Une fois que l'entente à cet égard sera officielle, les conditions en seront rendues publiques.

Les activités sur les terres ne faisant pas partie de l'entente continueront d'être régies par les lois et les règlements en vigueur ainsi que par toute entente sur les mesures provisoires qui s'applique dans le secteur.

Aucune aliénation des terres soustraites ne sera autorisée après la date de la conclusion de l'entente provisoire, mais les intérêts déjà existants avant cette date ne seront pas modifiés. Ainsi, l'entente provisoire n'aura aucune incidence sur les terres détenues en fief simple, les droits de passage et servitudes, les licences et permis, les concessions minières enregistrées et les baux qui satisfont à cette exigence.

Profil : Rick Bennett

Négociateur en chef du Conseil tribal des Gwich'in

Rick Bennett se réjouit d'être de retour dans la région de Beaufort-Delta des Territoires du Nord-Ouest après une douzaine d'années d'absence. M. Bennett a été nommé négociateur en chef de l'autonomie gouvernementale pour le Conseil tribal des Gwich'in en novembre 2005.

M. Bennett espère faire en sorte qu'on en arrive rapidement à une entente finale sur l'autonomie gouvernementale avec la Première nation des Gwich'in. « Parfois, dit-il, quand on éprouve un sentiment d'urgence, les choses s'accélèrent et des progrès peuvent être accomplis assez rapidement. Ainsi, maintenant qu'on sait qu'un pipeline pourrait être construit dans la région de Beaufort-Delta, je pense qu'il est important de conclure une entente finale et d'établir le gouvernement des Gwich'in avant que le projet envisagé ne débute. »

M. Bennett observe qu'une bonne partie du travail préparatoire relatif à l'autonomie gouvernementale a été accomplie et que Karen Snowshoe et d'autres responsables du programme d'autonomie gouvernementale du Conseil tribal des Gwich'in ont consulté de nombreuses personnes dans les quatre collectivités Gwich'in au cours des 18 derniers mois.

M. Bennett a travaillé avec divers groupes autochtones dans le cadre de différentes fonctions professionnelles depuis 1985. Dans les années 1980 et au début des années 1990, il a été administrateur de bande dans deux réserves de la Colombie-Britannique : Sheetchestn et Bonaparte (les deux dans la région de Kamloops). Entre ces deux affectations, il a passé deux ans à Inuvik, où il était à l'emploi du ministère des Affaires municipales et communautaires des Territoires du Nord-Ouest. Pendant qu'il occupait ce poste, il a eu l'occasion de se rendre dans la plupart des collectivités de la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie, ce qui, dit-il, lui a permis de mieux comprendre les réalités des gouvernements communautaires.

En 1996, M. Bennett a commencé à s'intéresser au droit des Autochtones et il est retourné à l'université pour devenir avocat. Après l'université, il a pratiqué le droit pendant trois ans à Vancouver avant d'aller s'installer à Yellowknife pour travailler au sein du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en tant que négociateur adjoint aux tables de négociation des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale des Métis et de l'Akaitcho.

En ce qui concerne ses nouvelles fonctions, M. Bennett pense que le plus grand défi sera de travailler avec les autres négociateurs afin d'en arriver à une structure de gouvernement dans la région de la mer de Beaufort et du delta du Mckenzie qui permettra d'établir un juste équilibre entre le nouveau gouvernement des Gwich'in et le gouvernement fédéral et territorial.

M. Bennett est originaire de Vancouver, en Colombie-Britannique. Quand il ne travaille pas, il aime bien voyager, lire de bons bouquins, écrire des textes ludiques et jouer de la guitare.

Profil : Bob Simpson

Négociateur en chef de la Société régionale inuvialuit

Bob Simpson vit dans les Territoires du Nord-Ouest depuis plus de 30 ans. Ses études secondaires terminées, il a aussitôt quitté sa ville natale, Comox, pour aller travailler à Yellowknife. Vingt-cinq plus tard, il est toujours dans le nord du pays, où il a occupé des emplois dans une foule de domaines.

Vivant dans diverses localités des Territoires du Nord-Ouest (Yellowknife, Inuvik, Fort McPherson, Tsiigehtchic et Sachs Harbour), M. Simpson a travaillé dans plusieurs petites entreprises et il a été administrateur de gouvernement communautaire et autochtone, négociateur en matière de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale ainsi qu'expert-conseil en gestion des ressources.

M. Simpson a été nommé l'an dernier négociateur en chef de l'autonomie gouvernementale pour la Société régionale inuvialuit. Il a travaillé au dossier de l'autonomie gouvernementale de Beaufort-Delta pendant près de dix ans en tant que négociateur en chef tant des Inuvialuit que des Gwich'in, consacrant son temps à de longues consultations, au développement et à la mise en valeur du potentiel des collectivités concernées.

L'intérêt de M. Simpson à l'égard de la négociation d'ententes relatives aux droits des peuples autochtones remonte au début des années 1980. Il avait à l'époque participé à la création du Conseil tribal des Gwich'in ainsi qu'à la négociation d'une entente d'utilisation commune d'un territoire avec les Inuvialuit et à la préparation des documents relatifs à l'utilisation et à l'occupation des terres des Gwich'in. En 1982, il a participé à la négociation visant la recherche d'un terrain d'entente pour la planification de l'utilisation des terres dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette négociation a abouti à l'établissement de la commission de planification de l'utilisation des terres du delta de Beaufort. M. Simpson participant à l'établissement du plan d'utilisation des terres à titre de directeur exécutif du conseil tribal.

À l'échelon territorial, M. Simpson a participé à l'élaboration des systèmes de gestion des ressources pour le Secrétariat des négociations des Dénés et des Métis durant les négociations du transfert des responsabilités et des revendications territoriales, et il a représenté les Gwich'in dans le cadre du processus de transfert des responsabilités concernant la santé. En tant que négociateur du Conseil tribal des Gwich'in, M. Simpson était principalement responsable des dispositions de l'entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in concernant la gestion des ressources, la mise en ?uvre et l'autonomie gouvernementale. Après la conclusion de l'entente avec les Gwich'in, il a contribué à l'établissement de conseils publics de cogestion ainsi qu'à la rédaction de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. Il a également fait partie du groupe de travail sur l'évolution constitutionnelle chargé de rédiger une constitution pour les Territoires du Nord-Ouest avant la division des Territoires.

M. Simpson habite actuellement à Inuvik. Quand il ne travaille pas au dossier de l'autonomie gouvernementale, il agit à titre de coordonnateur régional intérimaire du Conseil régional de Beaufort-Delta. Il continue en outre de s'occuper avec d'autres du dossier du transfert des responsabilités et du partage des recettes de l'exploitation des ressources, après avoir agi à titre de négociateur en chef au Sommet des Autochtones.

Traduire le développement nordique :

Le forum jeunesse de Yellowknife se penche sur le projet gazier Mackenzie

L'hiver dernier, 23 élèves d'écoles secondaires de différentes collectivités des Territoires du Nord-Ouest sont venus à Yellowknife pour participer à un forum jeunesse d'une semaine portant sur le projet gazier Mackenzie. Le forum a offert aux élèves l'occasion d'en apprendre davantage sur le projet en écoutant différents conférenciers, en posant des questions et en observant la façon dont le travail s'accomplit au sein des divers ministères et organismes gouvernementaux associés au projet.

Deux élèves, Ernestine Champlain, de Wha Ti, et Paul Kinard, d'Inuvik, ont été jumelés au MAINC afin d'en apprendre davantage sur la façon dont le Ministère participe au projet gazier Mackenzie. Les élèves ont suivi le personnel du Bureau de préparation pour les projets de gazoduc du MAINC pendant deux jours, recueillant de l'information en vue de la faire circuler à leur retour dans leurs écoles, leurs familles et leurs collectivités.

Beaucoup d'habitants du Nord parlent un langage autochtone et certains membres plus âgés des communautés ont besoin de traducteurs pour leur expliquer certains sujets importants pour eux. Ainsi, Ernestine Champlain parle trois langues (une forme plus vieille du dogrib, une forme moderne du dogrib et l'anglais); ses parents, toutefois, parlent peu l'anglais. Ernestine affirme qu'en assistant à des conférences comme celle du forum jeunesse, elle se tient au courant de l'avancement du projet. De cette façon, lorsqu'elle revient à la maison, elle peut expliquer ce qui se passe à ses parents.

Ernestine Champlain (école de la collectivité de Wha Ti Mezii et Paul Kinard (école secondaire Samuel Hearne d'Inuvik) ont été choisis pour participer au forum jeunesse par leurs enseignants.

Il importe, lorsqu'on fait affaire dans le Nord, d'informer les Autochtones dans leurs propres langues. Le développement nordique évolue rapidement et il faut que les collectivités autochtones aient accès à des renseignements traduits dans leur langue sur les nombreux changements qui surviennent pour qu'ils s'y associent de façon durable. Il est aussi très important de faire participer les jeunes à ces changements!

Le forum jeunesse a permis à des jeunes des T.N.-O. de participer au projet gazier Mackenzie et de rencontrer en personne des personnalités connues. « J'ai trouvé la conférence très bien organisée, a dit Paul Kinard. Je suis content d'y avoir participé. Le fait saillant de la conférence, pour moi, a été le moment où Stephen Kakfwi est venu chanter quelques-unes de ses chansons pour nous. C'était fascinant. »

Sur internet

Programmes et services du gouvernement du Canada
Page d'accueil du gouvernement du Canada :
www.gc.ca

Le MAINC
Site Web du bureau de la Région des T.N.-O. :
tno.ainc.gc.ca

Site Web Youthbuzz :
tno.ainc.gc.ca/Youthbuzz

Ententes
Site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien :
ainc.gc.ca/pr/agr/index_f.html

Franc parler sur Internet
Site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien :
tno.ainc.gc.ca/pt_f.htm

NOTRE VISION

Le bureau du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de la région des Territoires du Nord-Ouest est un partenaire respecté de ce territoire vigoureux et sain.

Nos objectifs sont :

- d'établir des liens efficaces fondés sur le respect avec les Autochtones;
- de créer des opportunités pour tous les résidants du Nord;
- d'exploiter les ressources de façon responsable dans des écosystèmes sains;
- de nous assurer que ce sont les résidants de la région qui gèrent les ressources du Nord;
- d'établir des partenariats avec des gouvernements du Nord réceptifs et responsables;
- de créer des initiatives nationales représentant les intérêts des résidants du Nord.

Communiquez avec nous:

Leah Lardal
Communications MAINC
CP 1500, Yellowknife NT X1A 2R3
Tél : (867) 669-2576 Télecopieur : (867) 669-2715
Courriel : lardal@inac-ainc.gc.ca

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.
Ottawa, 2006. 1-800-567-9604 ATS seulement 1-866-553-0554

Version imprimée :
QS-Y137-055-FF-A1 ISSN 1708-0002
Version électronique : ainc.gc.ca
tno.ainc.gc.ca/pt_f.htm
QS-Y137-055-FF-A1 ISSN 1708-0010

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernement aux Canada

This publication is also available in English under the title : *NWT Plain Talk on Land and Self-government*

Franc parler est produit par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aux T.N.-O. pour aider aux résidants du Nord à mieux comprendre les concepts des négociations en matière de territoire et d'autonomie gouvernementale et comment ils s'appliquent à leur vie quotidienne. Il ne s'agit pas d'une publication à caractère légal.